

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
14e séance
tenue le
jeudi 28 octobre 1993
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 14e SEANCE

Président : M. von WAGNER (Allemagne)

puis : M. MORADI (République islamique d'Iran)
(Vice-Président)

puis : M. von WAGNER (Allemagne)
(Président)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA SECURITE
INTERNATIONALE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/48/SR.14
21 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 15.

DEBAT GENERAL SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA SECURITE INTERNATIONALE (suite)

1. M. CASSAR (Malte) dit que les déclarations faites au cours du débat général montrent que de nombreuses délégations sont conscientes de la nécessité de traiter la question du désarmement dans le contexte plus élargi de la paix et de la sécurité internationales. Dans la période de l'après-guerre froide, la peur d'un holocauste nucléaire a été remplacée par la prolifération de conflits régionaux et ethniques qui éclatent dans différentes régions du monde. La communauté internationale, désormais liée par des valeurs communes, doit chercher les moyens de faire face à ces nouveaux défis.

2. Un certain nombre d'événements positifs sont intervenus sur la scène politique internationale, qui vont probablement permettre de renforcer la sécurité internationale. Il s'agit notamment du récent accord signé entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui augure bien de l'instauration d'une paix plus durable au Moyen-Orient, et de la décision du Gouvernement sud-africain de fournir des informations sur ses activités nucléaires passées et de détruire ses installations militaires, ce qui permettrait d'améliorer les perspectives d'une Afrique libérée du nucléaire.

3. Malte est favorable à la reconduction pour une durée indéterminée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui demeure la pierre angulaire du régime de la non-prolifération. Elle prie donc instamment le Kazakhstan et l'Ukraine de suivre l'exemple du Bélarus en accédant au Traité en tant qu'Etat ne disposant pas d'armes nucléaires. Elle se félicite de la création par la Conférence du désarmement d'un Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires et espère que les travaux de ce comité permettront d'élaborer un traité international ayant force exécutoire.

4. L'un des résultats les plus remarquables de 1993 a été indéniablement la décision de la Conférence du désarmement d'entamer les négociations sur la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Malte estime qu'un tel traité doit être universel et vérifiable. Afin d'assurer le succès de la conclusion de ce traité, il faut espérer que le Comité spécial s'occupant de la question aura achevé ses travaux d'ici fin 1994 et que tous les Etats dotés d'armes nucléaires éviteront de procéder à de nouveaux essais.

5. Malte estime que le respect de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (Convention sur les armes chimiques) jettera les bases de la diplomatie préventive et du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix. Elle prie donc instamment les pays qui n'ont pas encore signé la Convention de le faire sans délai afin de renforcer la sécurité internationale et la stabilité régionale.

6. Compte tenu de sa position stratégique dans le bassin de la Méditerranée, Malte est résolument attachée à la promotion de la sécurité et opération entre l'Europe et les pays de la région de la Méditerranée sous les auspices de la

(M. Cassar, Malte)

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). L'adoption, à la réunion au Sommet d'Helsinki, de la proposition maltaise tendant à ce que la CSCE se déclare accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies a été le premier pas vers une coopération plus structurée entre l'ONU et les pays de la CSCE. D'autres efforts s'imposent en vue d'améliorer cette relation et la rendre plus efficace en éliminant les conflits et en instaurant la paix dans la région. Les conflits actuels dans les territoires de l'ex-Yougoslavie et de l'ex-Union soviétique soulignent la nécessité de promouvoir une plus grande transparence en matière de transfert des armes classiques. Celle-ci constitue l'une des questions devant être examinées dans le cadre de la coopération entre l'ONU et la CSCE.

7. M. ABDELLAH (Tunisie), parlant au nom des pays de l'Union du Maghreb arabe, dit que les récents événements politiques témoignent de l'attachement de la communauté internationale à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales. Par exemple, l'accord signé entre Israël et l'OLP représente un tournant dans l'histoire de la région qui devrait permettre, on l'espère, de rétablir les droits du peuple palestinien et d'obtenir le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés conformément aux dispositions des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Des perspectives prometteuses se développent également en Afrique du Sud. Il incombe à la communauté internationale d'aider d'autres régions du monde à mieux tirer profit des dividendes de la paix, en recherchant des solutions appropriées au problème du désarmement dans le contexte élargi de la paix et de la sécurité internationales et grâce à des actions concertées en vue d'éliminer les arsenaux et les menaces d'utilisation d'armes plus sophistiquées.

8. Le contrôle des armements et le désarmement nucléaire doivent bénéficier de la priorité puisque la prolifération nucléaire demeure l'une des plus grandes menaces à la paix et à la sécurité régionales et internationales. A cet égard, le représentant de la Tunisie est favorable à la reconduction du Traité sur la non-prolifération nucléaire pourvu qu'on puisse s'entendre, avant la Conférence prévue pour 1995, sur un traité plus complet, non discriminatoire et universellement acceptable.

9. La Convention sur les armes chimiques est un événement remarquable en lui-même qui jette les bases d'un progrès réel dans les autres domaines du désarmement. Par ailleurs, compte tenu de l'importance de l'interdiction des essais nucléaires pour le Traité sur la non-prolifération nucléaire et le régime de la non-prolifération, le représentant de la Tunisie se félicite de la décision de la Conférence du désarmement d'engager les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. S'il y a lieu de se féliciter du moratoire sur les essais nucléaires observé par certaines puissances nucléaires, celui-ci ne saurait se substituer à un instrument universel auquel doivent souscrire toutes les puissances nucléaires.

10. Le Registre des armes classiques des Nations Unies favorisera une plus grande transparence en matière de transfert d'armes mais ne peut pas arrêter la production et la commercialisation de ces armes. La question de l'élargissement du champ d'application du Registre, en vue de s'assurer qu'il remplit mieux sa fonction, devrait être examinée à la réunion du Groupe d'experts qui se tiendra en 1994. Une autre question apparentée qu'il faudrait examiner de toute urgence concerne la vente illégale d'armes à des groupes terroristes et à d'autres

/...

(M. Abdellah, Tunisie)

factions armées dont les activités constituent une menace à la sécurité nationale, voire internationale. Des efforts concertés s'imposent de la part de la communauté internationale pour mettre un terme à ce trafic illicite; les Etats devraient coopérer et échanger des informations à cette fin.

11. Les pays industrialisés qui ont entrepris des initiatives dans l'optique du désarmement devraient réaménager leurs priorités militaires en faveur du développement international, une théorie moderne de la sécurité internationale devant prendre en considération les aspects humanitaires, sociaux et environnementaux. Dans le climat économique actuel, on doit tenir compte des difficultés particulières que rencontrent les pays en développement et des problèmes de sécurité qui en découlent, afin d'adopter une approche plus intégrée qui préciserait enfin le lien entre la paix, la sécurité et le développement.

12. Les pays de l'Union du Maghreb arabe s'emploient à créer des conditions favorables à la paix et à la sécurité dans la région et à renforcer leurs relations avec les groupes appartenant ou non à la région, notamment la Communauté européenne. Par ailleurs, ils ont l'intention de relancer le dialogue avec les pays du bassin occidental de la Méditerranée afin de faire de ce bassin une zone de paix et de coopération.

13. L'ère de la confrontation idéologique est révolue et l'ONU doit répondre aux aspirations de l'humanité à un monde meilleur et plus sûr, mais elle ne peut le faire que si ses efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et de la sécurité bénéficient de l'appui et de la compréhension nécessaires.

14. M. Moradi (République islamique d'Iran), Vice-Président, prend la présidence.

15. M. RAKOTONDRAMBOA (Madagascar) dit que l'ouverture à la signature de la Convention sur les armes chimiques en janvier 1993 constitue un événement historique, étant le premier accord multilatéral concernant l'élimination complète de toute une catégorie d'armes de destruction massive. Son caractère global devrait en faire un modèle d'instrument pour de futurs accords du même genre.

16. La signature en janvier 1993 par la Fédération de Russie et les Etats-Unis du nouveau Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques (START II) réduira des deux tiers environ le nombre des armes nucléaires stratégiques encore déployées par ces pays et devrait notamment conduire à l'élimination de leurs arsenaux de missiles balistiques intercontinentaux à ogives multiples, composante la plus déstabilisante de l'équilibre de la terreur.

17. Il est encourageant de constater qu'après la première année de fonctionnement du Registre des Nations Unies sur les armes classiques, tous les grands Etats fournisseurs et acquéreurs d'armes figurent parmi les 88 Etats Membres qui ont communiqué des informations. Les données ainsi fournies couvrent 90 % des exportations mondiales. Le Registre devrait être élargi à d'autres catégories d'armes, aux transferts de haute technologie militaire et à la constitution de stocks et à l'achat d'armes par le biais de la production nationale. En apportant plus de transparence dans le domaine des armements, le

(M. Rakotondramboa, Madagascar)

Registre contribuera à réduire les erreurs d'appréciation quant aux intentions des Etats et à favoriser la confiance entre Etats.

18. Le succès du Registre prouve que la solution des problèmes de désarmement et de sécurité internationale n'exige pas nécessairement un traité formel. A cet égard, la Commission du désarmement apporte une précieuse contribution aux efforts concertés de la communauté internationale pour réduire les armements au plus bas niveau possible. Bien que ses recommandations ne soient pas contraignantes, elles sont revêtues de l'autorité morale du consensus international. La délégation malgache salue l'adoption, à la session de fond de 1993 de la Commission du désarmement, des directives et recommandations concernant des approches régionales du désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale.

19. La délégation malgache prie instamment la Conférence du désarmement de profiter de l'élan acquis dans certains domaines du désarmement pour intensifier les négociations de fond sur l'interdiction des essais nucléaires, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires et la transparence dans le domaine des armements. Elle salue la décision de la Conférence de donner à son comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires mandat de négocier une interdiction complète des essais et pense que cette interdiction devrait être universelle et effectivement vérifiable. Elle formule l'espoir que le maintien de la décision prise par certaines puissances nucléaires de s'imposer un moratoire sur les essais nucléaires instaurera un climat favorable à la conclusion rapide d'un nouvel instrument d'interdiction complète des essais, l'idéal étant d'y parvenir avant la Conférence de révision de 1995 du Traité sur la non-prolifération. La délégation malgache est favorable à la reconduction de ce traité.

20. La création par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique constitue un témoignage encourageant de la volonté politique qui, il faut l'espérer, permettra de conclure dès que possible le Traité sur la dénucléarisation de l'Afrique et d'appliquer la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

21. M. ZOWAWI (Arabie saoudite) souligne que pour mieux asseoir la paix et la sécurité et la stabilité, il importe de renforcer les liens qui unissent l'Organisation des Nations Unies aux organisations régionales. C'est ainsi que le Conseil de coopération du Golfe est un instrument fondamental de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. L'invasion du Koweït par l'Iraq a montré à quel point il était important que les Etats de la région se conforment aux normes et à la légalité internationales ainsi qu'aux principes du droit international. Le Gouvernement saoudien a demandé instamment à l'Iraq d'appliquer intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

22. Les problèmes de paix, de sécurité, de désarmement et de règlement des conflits doivent être traités sur la base des principes suivants : coexistence pacifique, non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, rejet des politiques d'occupation, d'hégémonie et d'expansion, interdiction de recourir ou de menacer de recourir à la force pour régler les différends, respect des

/...

(M. Zowawi, Arabie saoudite)

systemes politiques des Etats et du droit de chaque Etat à la souveraineté, à l'indépendance et au développement socio-économique.

23. La délégation saoudienne appuie les efforts déployés à l'échelon régional et international en vue d'aboutir à un règlement pacifique de la crise en Somalie et elle demande instamment à toutes les parties concernées de préserver l'unité nationale de ce pays dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

24. L'Arabie saoudite a adhéré au TNP, s'est conformée aux dispositions de ce traité et a engagé sans relâche la communauté internationale à détruire les armes chimiques et biologiques et les armes de destruction massive. Elle a appuyé les initiatives visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et invité tous les Etats, notamment Israël, à se joindre aux efforts internationaux tendant à empêcher la prolifération des armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive.

25. Les pays qui se sentent menacés dans leur souveraineté et leur indépendance ont le droit de prendre des mesures qui puissent garantir la paix et une certaine stabilité à leur peuple, conformément à la Charte des Nations Unies. Or, la Bosnie-Herzégovine est victime d'une agression flagrante qui met en péril la survie de sa population et son existence d'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. La situation qui règne dans ce pays est l'une des plus graves que la communauté internationale connaisse actuellement.

26. La délégation saoudienne espère que les négociations de paix en cours entre les Etats arabes et Israël déboucheront sur un règlement permanent, global, équitable et pacifique de la question palestinienne. Pour que la paix puisse s'instaurer dans la région, il faut qu'Israël se conforme pleinement aux résolutions pertinentes et se retire de tous les territoires arabes occupés, et en particulier de Jérusalem.

27. M. ABU ODEH (Jordanie) dit que la conclusion du Traité START II et l'ouverture à la signature de la Convention sur les armes chimiques marquent une étape historique sur la voie d'un désarmement général et complet. En outre, le fait que la Conférence du désarmement ait décidé d'entamer des négociations en vue de la conclusion d'un Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires constitue un succès remarquable dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Le Traité en question pourrait contribuer sensiblement à empêcher la prolifération nucléaire tant au niveau vertical qu'horizontal, tout en facilitant l'obtention d'un consensus sur la reconduction pour une période illimitée du TNP. De plus, assorti des garanties de sécurité que les Etats dotés d'armes nucléaires pourraient donner aux Etats qui n'en sont pas dotés, ce traité devrait aider à remédier à la situation découlant du caractère discriminatoire du TNP.

28. La délégation jordanienne espère également que la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires fera l'objet d'une interdiction complète car une telle mesure pourrait ouvrir la voie à un désarmement nucléaire général et complet. Le Gouvernement jordanien se félicite aussi des efforts entrepris à l'échelon international en vue d'assurer la reconversion des industries militaires à des fins civiles, reconversion qui devrait permettre de réduire la quantité d'armes offertes sur le marché mondial

(M. Abu Odeh, Jordanie)

et de dégager des ressources susceptibles d'être réaffectées au développement socio-économique et, partant, de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

29. Il faudrait que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ait assez de ressources pour pouvoir dûment s'acquitter de ses fonctions, notamment des tâches de vérification qui sont de la plus haute importance. Les efforts actuellement consacrés à la mise sur pied d'un mécanisme de vérification de l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction sont éminemment louables et méritent qu'on s'y intéresse davantage. La délégation jordanienne s'engage à apporter son plein soutien à de telles initiatives. Les fournisseurs et les acheteurs d'armes nucléaires, chimiques et biologiques devraient être tenus également responsables de la prolifération de ces armes. Il faudrait renforcer les mesures multilatérales de lutte contre la prolifération en apportant beaucoup de soin à leur élaboration et à leur mise en oeuvre de façon à ne pas pénaliser les importateurs de matières ou de matériel à usage strictement civil.

30. Il est impératif de maintenir sur sa lancée le mouvement en faveur de la paix au Moyen-Orient qui s'est amorcé à la suite de la signature par Israël et l'OLP de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie et de l'accord entre Israël et la Jordanie concernant un agenda conjoint. Israël devrait adhérer au TNP et soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ceci permettrait d'éliminer une source de préoccupation majeure pour les Etats arabes. La délégation jordanienne invite également Israël à mettre en oeuvre, en collaboration avec l'AIEA, des mesures de sûreté rigoureuses afin d'éviter que des accidents nucléaires du type de celui de Tchernobyl, qui pourraient être catastrophiques pour lui et pour les autres pays voisins, ne se reproduisent.

31. Citant le paragraphe 181 du document A/45/435, l'intervenant note avec regret qu'Israël n'a toujours pas pris de mesures tangibles pour faciliter la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et que les armes classiques continuent de s'accumuler dans la région. C'est pourquoi, il importe au plus haut point d'adopter des mesures efficaces de renforcement de la confiance et de compléter les efforts visant à améliorer la transparence par d'autres initiatives régionales de caractère politique et militaire visant à promouvoir la confiance. L'Arabie saoudite a participé avec sérieux aux travaux du Groupe de travail multilatéral sur la limitation des armements au Moyen-Orient et elle espère que les progrès récemment intervenus dans la région permettront de renforcer encore davantage la confiance et, partant, d'aboutir à l'élimination de tous les types d'armes de destruction massive de la région du Moyen-Orient.

32. M. KITTIKHOUN (République populaire démocratique lao) dit que bien que la fin du monde bipolaire ait créé des conditions favorables à l'avènement d'une paix véritable, de nouveaux conflits de différente nature ont fait leur apparition, mettant la communauté internationale au défi de trouver de nouveaux moyens et de nouvelles méthodes qui puissent l'aider à résoudre ces problèmes.

33. La prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive continue de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité

(M. Kittikhoun, Rép. pop. démocratique lao)

internationales. C'est pourquoi la délégation lao se félicite de ce que le Bélarus ait adhéré au TNP et espère que d'autres pays feront de même. L'adhésion au TNP de tous les Etats détenteurs déclarés d'armes nucléaires constituerait, au même titre que le respect par tous les Etats parties au TNP des engagements pris en vertu de ce traité, un pas important sur la voie du désarmement nucléaire. Le Gouvernement lao se félicite également de la conclusion de la Convention sur les armes chimiques qui a été signée et espère que cette convention sera rapidement mise en oeuvre. Il note en outre avec satisfaction que la Conférence du désarmement a décidé d'entamer des négociations en vue de la conclusion d'un Traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et estime que le succès de ces négociations pourrait faciliter les travaux préparatoires de la Conférence des parties chargées de l'examen du TNP. Il se félicite aussi de l'issue encourageante de la réunion spéciale de la Conférence d'amendement des Etats parties au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, et souhaiterait que le processus de consultation en cours se poursuive afin que les travaux de la Conférence puissent reprendre en 1994. Il considère la Conférence du désarmement comme l'unique instance de négociations multilatérales existant et il est convaincu qu'une solution appropriée au problème que pose l'élargissement de cette instance pourra être trouvée sous peu.

34. Du fait de l'évolution de la situation internationale, un nouveau climat de coopération entre les Etats de l'Asie du Sud-Est s'est instauré. La délégation lao se félicite de la création du Forum régional de l'ANASE aux travaux duquel elle entend participer activement. Elle appuie, par principe, toutes les initiatives qui visent à créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier, et en particulier dans sa propre région. Si l'on acceptait l'idée que la non-prolifération nucléaire est un objectif qui, à long terme, sert les intérêts de tous, les consultations portant sur la création d'une telle zone en Asie du Sud-Est auraient de meilleures chances d'aboutir.

35. M. BANG (Viet Nam) dit que compte tenu de la nouvelle situation créée par la fin de la guerre froide, il faudrait trouver une solution durable aux problèmes de sécurité qui se posent, en cherchant à instaurer un ordre international équitable au sein duquel toutes les nations, petites et grandes, pourraient être traitées sur un pied d'égalité. La délégation vietnamienne se félicite des résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies en matière de règlement des conflits, et estime que l'ONU devrait, lorsqu'elle fera le bilan de ses opérations de maintien de la paix, s'en tenir aux principes établis qui ont toujours orienté ses travaux dans ce domaine.

36. Par ailleurs, la délégation vietnamienne note avec satisfaction que les travaux d'élaboration de la Convention sur les armes chimiques ont été menés à bonne fin, que la Conférence sur le désarmement a décidé d'entamer des négociations en vue de la conclusion d'un Traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, et qu'il a été décidé de poursuivre les négociations visant à amender le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau afin de parvenir à une interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Elle estime que pour appuyer ces efforts, il faudrait maintenir le moratoire sur les essais nucléaires qui a été décrété par les puissances nucléaires. Elle se félicite également de la conclusion du Traité START II en 1993.

(M. Bang, Viet Nam)

37. La Conférence de 1995 des parties chargées de l'examen du TNP devrait permettre de revoir et de proroger le Traité tout en amendant les dispositions discriminatoires qu'il contient. Aussi, la délégation vietnamienne s'est-elle jointe à l'appel du Mouvement des non-alignés qui avait demandé que tous les engagements pris en vertu de l'article VI de ce traité soient remplis. La question de la non-prolifération doit être abordée aussi bien sous ses aspects horizontaux que verticaux et la sécurité des Etats non détenteurs d'armes nucléaires doit être garantie. Bien que la non-prolifération soit un problème d'une importance cruciale, il s'agit en dernier ressort de parvenir à un désarmement nucléaire complet.

38. Le renforcement de la confiance est un élément indispensable des efforts visant à assurer la paix, la sécurité et le développement; c'est pourquoi la délégation vietnamienne se félicite des progrès réalisés en ce qui concerne la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Amérique latine et en Afrique.

39. Dans le cadre de sa politique étrangère, le Viet Nam a accordé une priorité élevée au développement de ses liens de coopération avec les pays de la région : il a adhéré au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est (Traité de Bali), acquis le statut d'observateur auprès de l'ANASE et s'est déclaré prêt à participer aux pourparlers bilatéraux et multilatéraux que tiennent les différents pays de la région en vue de promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité. Il a pour politique de régler tous les différends qui l'opposent à d'autres pays, y compris ceux qui portent sur les zones maritimes et les îles situées dans les parties orientale ou méridionale de la mer de Chine, par le biais de négociations pacifiques. C'est dans cet esprit qu'il a souscrit aux principes contenus dans la Déclaration de 1992 de l'ANASE relative au règlement des litiges et au maintien de la sécurité en mer de Chine orientale, et qu'il s'est déclaré favorable à la mise en place, en Asie du Sud-Est, d'une zone de paix, de coopération et de développement, sans bases militaires étrangères et exempte d'armes nucléaires.

40. Dans le monde moderne, les questions de paix, de sécurité et de désarmement sont de plus en plus intégrées et de plus en plus liées à d'autres questions telles que le développement. C'est pourquoi il faudrait qu'elles soient traitées comme un tout. La délégation vietnamienne pense qu'en maintenant un climat de compréhension mutuelle et de coopération constructive, on pourrait donner une nouvelle impulsion aux efforts conjoints visant à l'instauration d'un monde plus sûr, plus équitable et plus prospère. Le Viet Nam est disposé à apporter sa pleine contribution à la réalisation d'un tel objectif.

41. M. Wagner (Allemagne) reprend la présidence.

42. M. DANGUE REWAKA (Gabon) dit que la présente session se tient à un moment où les conditions sont particulièrement favorables à l'avènement d'une paix durable dans le monde. La communauté internationale doit saisir cette occasion pour aboutir à un consensus sur les questions qui touchent à l'avenir commun de l'humanité, notamment au désarmement, et prendre, en s'inspirant de l'"Agenda pour la paix", des mesures spécifiques à même de prémunir les générations futures contre les horreurs de la guerre et de la pauvreté. Le Gabon est disposé à appuyer tout arrangement international de nature à accélérer le processus de désarmement. Il a signé la Convention sur les armes chimiques qui

(M. Dangué Rewaka, Gabon)

devrait servir de modèle pour la négociation d'un Traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

43. En adhérant au TNP, et en procédant au démantèlement de son programme d'armement nucléaire, l'Afrique du Sud a donné une nouvelle impulsion aux efforts que déploient les Etats africains en vue de conclure, le plus tôt possible, un traité qui puisse faire de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Le Gabon espère que toutes les puissances nucléaires respecteront le moratoire sur les essais nucléaires car cela pourrait faciliter la négociation d'un Traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. L'entrée en vigueur de ce traité pourrait offrir de réelles chances de renforcer le TNP qui, de l'avis du Gabon, devrait être reconduit pour une période indéfinie de manière à permettre une application plus stricte des mesures de limitation des armements.

44. Le Gabon appuie toutes les mesures visant à améliorer la transparence que l'Organisation des Nations Unies a mises en place pour assurer un contrôle plus rigoureux des transferts d'armes classiques, et considère le Registre des armes classiques de l'ONU comme un instrument important. Les mesures qu'ont prises certains Etats pour mettre sur pied un système efficace de contrôle des exportations d'armes classiques peuvent contribuer pour beaucoup à mettre fin au trafic d'armes et à la prolifération des armements. La communauté internationale doit aller encore plus loin et élaborer des règlements contraignants qui puissent s'appliquer aux transferts et à la production d'armes classiques lesquels font peser une menace constante sur la sécurité aussi bien régionale que sous-régionale.

45. Les pays membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale ont entrepris, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, d'oeuvrer à l'instauration de la paix, de la sécurité et de la prospérité dans leurs sous-régions. Ces efforts que l'Assemblée générale a entérinés dans sa résolution 46/37 B, ont abouti à la création d'un Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Ce comité a mené à bien avec succès toute une série d'activités qui ont permis aux Etats membres d'adopter, en septembre 1993 à Libreville, un pacte de non-agression en vertu duquel tous les Etats signataires s'engagent à ne pas recourir à la force, à régler leurs différends par des moyens pacifiques et à ne pas tenter de déstabiliser les autres Etats signataires.

46. En accord avec le principe d'universalité, un nombre croissant d'Etats, dont le Gabon, aspirent à participer plus activement aux travaux des différents organes du système des Nations Unies, notamment à la Conférence sur le désarmement. La délégation gabonaise est convaincue que la science et la technologie devraient être mises au service de la paix dans le monde.

47. M. MALESKI (Ex-République yougoslave de Macédoine) dit que compte tenu de la nouvelle situation politique dans laquelle elle se trouve, des nouveaux défis qui lui sont lancés et du prix qu'il lui faut payer pour résoudre les nouveaux conflits, la communauté internationale doit chercher à créer une civilisation mondialement intégrée. L'Etat-nation, en tant que fondement du système mondial actuel, constitue le cadre au sein duquel les problèmes devraient être réglés et peut contribuer à assurer la stabilité de la planète tout entière. Toutefois, dans le monde, le degré d'intégration et les liens d'interdépendance sont

(M. Maleski, Ex-République yougoslave de Macédoine)

devenus tels qu'on ne saurait ignorer les problèmes des autres peuples sans qu'il n'en résulte de graves conséquences matérielles et morales.

48. L'effondrement des régimes totalitaires d'Europe de l'Est a conduit au démantèlement des structures politiques, économiques et militaires préexistantes et laissé un vide immense dont il n'est pas sûr qu'il puisse être comblé par des structures démocratiques à même de donner naissance à des formes viables de coopération interétatique; les peuples qui n'ont pas fait l'expérience de la démocratie auraient tendance à préférer des formes de pouvoir autocratique. La montée des mouvements nationalistes et d'autres courants démagogiques prouve une fois encore que la démocratie est un objectif difficile à atteindre.

49. L'expérience récente tend à montrer que ce sont les peuples de la région eux-mêmes qui doivent se doter de leurs valeurs démocratiques, et édifier leurs propres systèmes politique, économique et culturel. Toutefois, la communauté internationale devrait réagir plus fermement face aux actes d'agression qui mettent les plus faibles à la merci des plus forts, et répondre plus rapidement aux besoins de ceux qui ont appuyé le processus de démocratisation, lancé des réformes économiques et commencé à édifier des institutions démocratiques. Comme les pays de la région traversent une période d'instabilité caractéristique des sociétés en voie de démocratisation, il faudrait que les parties développées du continent européen et les Etats-Unis d'Amérique leur prêtent assistance et collaborent avec eux. La République de Macédoine qui, grâce à sa politique d'autodétermination pacifique, est parvenue avec succès à éviter la guerre et les dérives du nationalisme, cherche actuellement, dans des conditions extrêmement difficiles, à se doter de valeurs et d'institutions démocratiques. Dans le même temps, elle contribue à assurer la stabilité de la région des Balkans. La communauté internationale devrait continuer d'offrir une aide pour la stabilisation de la région et d'appuyer les régimes démocratiques et pacifiques. La politique de diplomatie préventive qui a été inaugurée par le Secrétaire général a montré qu'elle pouvait préserver la paix. Cependant, il faudrait agir plus promptement; c'est pourquoi, la délégation macédonienne demande instamment à l'Organisation des Nations Unies et aux pays de la Communauté européenne de poursuivre leur aide et de lever les obstacles qui, à l'extérieur des frontières, mettent en péril la survie.

50. La région des Balkans est une véritable poudrière; les barrières, qui au fil de l'histoire se sont érigées entre les nations et les Etats, font obstacle à l'établissement de relations fondées sur la confiance et la coopération mutuelles et à la création d'une région intégrée des Balkans qui pourrait par la suite s'intégrer à l'ensemble européen. Les peuples des Balkans doivent trouver assez de force et de courage pour se tourner résolument vers l'avenir et tourner la page de l'histoire, de manière à créer une région pacifique où les pulsions irrationnelles n'auront plus cours et où les différentes nations pourront coexister sans heurts, faute de quoi l'histoire risque de se répéter, à l'instar de ce qui se passe dans certaines régions de l'ex-Yougoslavie.

51. Le problème de la sécurité dans les Balkans tel qu'il se pose au niveau interne et au niveau des relations interétatiques, est essentiellement un problème de démocratie, de pluralisme et d'intégration. L'autre alternative consiste en la forme la plus brutale de politique – celle qui permet aux plus forts de réprimer les plus faibles, de chasser ceux-ci de leurs foyers et de leur terre ou tout simplement de les massacrer. La guerre ethnique est de loin

(M. Maleski, Ex-République yougoslave de Macédoine)

le plus cruel et le plus insensé des conflits militaires qu'ait connus l'humanité. Comme dans les Balkans les frontières étatiques ne correspondent pas aux frontières ethniques, le processus de démocratisation a fait apparaître de nombreux problèmes liés aux droits des minorités auxquels il faut s'attaquer. La question qui se pose est celle de savoir si ces problèmes devraient être résolus par la guerre ou au contraire par le biais d'institutions démocratiques qu'il reste encore à édifier ce qui demandera aux peuples et aux dirigeants politiques de la région, beaucoup de patience et beaucoup d'efforts.

52. En s'étendant à toute la région des Balkans, la guerre pourrait entraîner une division de la partie intégrée de l'Europe et une dissolution de l'alliance militaire conclue à l'Ouest, ce qui risque de conduire à une balkanisation de l'Europe et à la réapparition des luttes d'influence du XIXe siècle. Face à de tels risques, les Etats balkaniques doivent faire montre d'une très grande retenue et aider ceux qui en ont besoin. En dépit d'une situation économique difficile, la République de Macédoine a, à un moment donné, donné refuge à plus de 40 000 réfugiés bosniaques.

53. Les peuples de la région doivent se détourner de la guerre et consacrer leur énergie à la réalisation d'objectifs constructifs, tels que la mise en place de systèmes économiques, éducatifs, politiques et démocratiques, qui puissent assurer la prospérité de chacun. En outre, les Etats balkaniques devraient chercher à atteindre un plus haut degré d'intégration en coopérant mutuellement, car vu sa superficie réduite, la région des Balkans ne peut prospérer que si les différents Etats qui la composent s'entendent entre eux. Les régions politiquement stables et économiquement avancées de l'Europe et du monde devraient envisager la mise en place d'une sorte de plan Marshall qui offrirait une aide aux peuples et aux pays de la région des Balkans et leur permettrait de nouer de nouveaux liens de coopération.

54. M. AL-BATTASHI (Oman) dit que la fin de la guerre froide a raffermi les chances de voir s'instaurer une ère de coexistence pacifique où les pays renonceraient à s'ingérer dans les affaires d'Etats tiers et à recourir ou menacer de recourir à la force. L'accumulation d'armes de destruction massive et d'armes nucléaires complique à l'extrême le processus de désarmement. Au Moyen-Orient, certains pays ont consacré d'énormes sommes à l'acquisition d'armes de pointe qui menacent la paix et la sécurité de la région. C'est pourquoi, la délégation omanaise invite les parties concernées à faire preuve de retenue et à renoncer à leurs antagonismes antérieurs. Elle espère qu'un instrument juridique complet et de caractère contraignant, capable de répondre aux besoins de tous les pays de la région, dans le domaine du désarmement nucléaire, pourra être élaboré sous peu.

55. L'Oman se félicite des efforts entrepris par certains pays en vue de mettre un terme aux essais nucléaires et il demande instamment à tous les pays d'agir de même, dans l'espoir que les armes nucléaires pourront bientôt faire l'objet d'une interdiction complète. A cet égard, il note avec satisfaction que la Conférence sur le désarmement a décidé d'entamer des négociations en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Le concept de sécurité collective est d'une importance cruciale, notamment pour les petits pays qui n'ont pas de systèmes de défense efficaces. Le 2 février 1993, l'Oman s'est joint aux plus de 150 pays qui ont signé la

(M. Al-Battashi, Oman)

Convention sur les armes chimiques qui, si elle n'a pas d'effets immédiatement perceptibles n'en constitue pas moins un immense pas en avant.

56. Les tout derniers résultats des travaux du Comité spécial de l'océan Indien ont été décevants. Etat riverain de l'océan Indien, l'Oman invite les membres de ce comité à faire preuve d'une plus grande souplesse de manière à faire avancer les travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'océan Indien.

57. Tout en se félicitant des propositions du Secrétaire général concernant la diplomatie préventive dont la mise en oeuvre sera extrêmement difficile et exigera des sacrifices considérables aux niveaux politique, militaire et technique, la délégation omanaise considère qu'à elle seule, l'ONU est incapable de mener à bien une telle tâche et a besoin du plein soutien de tous ses Etats Membres.

58. Le représentant de l'Oman souligne qu'il est nécessaire d'offrir des garanties valables aux pays non dotés d'armes nucléaires, en cas d'agression. L'idée de créer des zones régionales exemptes d'armes nucléaires a recueilli un très large soutien, et la responsabilité de la création de ces zones devrait incomber en premier lieu aux pays concernés qui devraient renoncer à accumuler des armements et mettre fin aux incidents militaires qui les opposent à leurs voisins. Il faudrait que toutes les parties puissent adhérer librement et sans conditions préalables à des accords régionaux complets ayant force obligatoire.

59. Enfin, le désarmement, la paix et la sécurité sont des aspects complémentaires et indissociables. Tous les Etats, et en particulier les superpuissances, doivent préserver le climat propice à la sécurité qui se fait jour actuellement, en se détournant des conflits armés et en réaffectant leurs ressources au développement économique, à l'application des instruments internationaux et à l'octroi d'un appui plus efficace à l'Organisation des Nations Unies.

La séance est levée à 12 h 40.